



Accident alcoolémie sans dommage

Par **Ben56**, le 11/04/2023 à 19:04

Bonjour

Il ya une semaine j'ai perdu le contrôle de mon véhicule car je me suis endormi au volant et j'étais un peut alcooliser. J'ai dû faire intervenir les pompiers . A l'arrivée des gendarmes il m'a fait souffler dans l'héthylotest qui était positif. Il m'ont donc fait une prise de sang à l'hôpital.

Sachant que les gendarmes ne m'ont pas vu conduire directement.

Qu'est-ce que je risque ?

Je suis convoqué par téléphone à la gendarmerie ce jeudi pour signer mon têt d'alcoolémie 2 semaines après les faits. Le gendarme au téléphone m'a dit aussi qu'il n'y aurait pas de rétention de permis car il n'ont eut les résultats de la prise de sang trop tard .

Que dois-je en penser ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **LESEMAPHORE**, le 11/04/2023 à 19:21

Bonjour

La convocation c'est pour compléter le PV d'infraction .

Rien n'empêche le préfet de prendre un arrêté de suspension au visa de l'article L224-7 du CR et L121-2 du CRPA sans rétention préalable

ensuite dans quelques mois la partie judiciairede ce PV si délictuel

Par **Ben56**, le 11/04/2023 à 20:01

Très honnêtement je pense être au dessus de 0.5g ce qui est délictuel il me semble .
Donc le fait qu'il ne m'ont pas vu conduire ne change rien ? C'est comme si il m'avait

contrôler en train de conduire?

Par **Marck.ESP**, le **11/04/2023** à **20:53**

Bonsoir à vous

C'est effectivement le contrôle d'alcoolémie qui compte, même si ce n'est pas un contrôle après interception.

Par **Ben56**, le **11/04/2023** à **22:08**

Merci beaucoup ces réponses .

Par **janus2fr**, le **12/04/2023** à **07:13**

[quote]

Très honnêtement je pense être au dessus de 0.5g ce qui est délictuel il me semble .

[/quote]

Bonjour,

Entre 0.5 et 0.8g/l c'est une contravention de classe 4.

Au dessus de 0.8g/l c'est un délit.